

COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT

-Réunion du 13 Février 2012-

Etaient présents : Mme Françoise Maupin, M. Gilbert Desmorieux, adjoints,
Mmes Murielle Boucher, Catherine Mortelecque, MM. Ludovic Barnay, Jacques Brouwet,
Pascal Gibert

Excusés : MM. Bernard Santiana, Sylvain Labille, Frédéric Jacquelin.

Secrétaire de séance : M. Ludovic Barnay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1,
Vu les délibérations budgétaires en date du 21 avril 2011 adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,
Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,
Considérant que les dites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 - Affecte le crédit de 6410,41 euros au compte 2112 (Marché Bonnet Vert).
 - Affecte le crédit de 3367,10 euros au compte 2128 (Agrandissement Plan d'eau de Valogne)
 - Dit que cette ouverture de crédit sera reprise au budget primitif 2012 lors de son adoption.
- Approuve le projet d'aménagement de la place de la bascule, de la RD 132 et de l'aire de stationnement ainsi que le montant des travaux pour cet aménagement s'élevant à 82 491,75 Euros HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR à hauteur de 60% soit 49 495,05 Euros et à signer tout document inhérent à ce projet.
- En référence au Code Forestier, articles L 144-1 à L 144-5 et réglementaires correspondants, au règlement des ventes de bois, approuvé par la résolution n°2005-11 du CA de l'ONF du 22 septembre 2005 (JO du 13/04/06) et au cahier des clauses générales des ventes de bois sur pied à la mesure, après avoir examiné (dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires) le texte du contrat d'approvisionnement de la Société Gaillard-Rondino, qui lui a été présenté par l'Office National des Forêts, décide d'approuver la vente de gré à gré, dans le cadre de ce contrat d'approvisionnement, des parcelles 2,3,4,6 de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette 2010. Accepte toutes les clauses techniques et financières du contrat d'approvisionnement. Décide que la vente se fera par les soins de l'ONF, dans le cadre de ce contrat d'approvisionnement par une vente de bois sur pied à la mesure. Le paiement de l'intégralité de la valeur de la coupe interviendra selon la grille de prix annexée au contrat (*types de produits x prix unitaire*). Le prix de vente sera en totalité encaissé par le trésorier communal.

- Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un logo représentant les atouts de la commune, suite à nombreuses propositions graphiques, il opte pour un des modèles proposés.
- Décide d'allouer une subvention de 100 € à la FNACA afin de financer en partie la réunion regroupant 11 comités FNACA du secteur Autunois.
- Décide d'allouer une subvention de 30 € à la bibliothèque du centre hospitalier Frédéric Latouche à Autun.
- Décide d'adhérer à l'association nationale des collectivités sans OGM.
- Décide l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité à l'agent relevant du cadre suivant : Adjoint Administratif 1^{ère} classe non titulaire, à temps non complet en poste depuis le 2 Février 2011 et charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté portant attribution de l'indemnité d'administration et de technicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jean-Baptiste PIERRE.

Les Adjointes,

Les Conseillers,